

# Rapport moral 2019 - 2020

*Assemblée Générale du 14 avril 2021*

# Assemblée Générale de l'Association CPTS de la Bièvre du 14 avril 2021 à 20h00 par visioconférence

## Rapport moral pour les exercices 2019 et 2020

Présenté par Jacques Cittée, Président

L'année 2021 sera l'aboutissement d'une démarche collective de construction d'un espace et d'outils de concertation, de décisions et d'actions sur les problématiques de santé qui sont prioritaires et que nous partageons sur notre territoire.

Depuis sa naissance le 4 juin 2019, notre Association a développé cette démarche tout au long du second semestre de l'année 2019 et de l'année 2020, malgré le contexte difficile d'une pandémie à la fois grave et inédite.

Sur le plan chronologique, l'Association est née autour d'un noyau de professionnels de santé les plus impliqués dans les innovations organisationnelles. C'est-à-dire ceux qui portent les nouvelles structures d'exercice libéral – équipes de soins primaires et maisons de santé pluriprofessionnelles - et les dispositifs de coordination autour des patients complexes et entre les acteurs de la santé. Ces dispositifs de coordination sont mis en œuvre par la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) pilotée par le réseau de santé plurithématique ONCO 94 et qui est destinée à devenir un Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC), conformément aux orientations nationales de l'évolution du système de santé.

Dès juillet 2019, l'Association envoyait sa lettre d'intention à l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin d'indiquer sa décision d'entrer dans une démarche de construction d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) sur les 5 communes correspondant, en pratique, aux principaux territoires d'action des 3 équipes constituant le noyau de départ de la démarche associative. C'est-à-dire l'équipe de soins primaires du Pôle de santé 94 regroupant des professionnels de santé de L'Hay-les-Roses et Cachan et les deux nouvelles maisons pluriprofessionnelles de santé de Chevilly-Larue et de Rungis.

Après avoir réuni, pour la première fois en octobre 2019, un comité de pilotage ouvert à tous les professionnels du territoire pour appréhender de manière qualitative les problématiques de santé qui paraissaient prioritaires à tous, l'Association a rassemblé, le 12 novembre 2019, lors de sa première assemblée générale, les acteurs les plus sensibles à sa démarche autour de cette même question de diagnostic qualitatif territorial de santé. Les travaux qui en ont résulté étaient concordants et convergents sur les besoins partagés sur le territoire.

C'est à partir de ce constat de communauté de problèmes partagés que la conviction d'une démarche collective de recherche de solutions partagées nous est apparue pertinente et porteuse d'espérances.

C'est ainsi qu'en janvier 2020, l'Association a déposé officiellement un dossier de demande d'aide financière à la création d'une CPTS sur le territoire via la réalisation d'un diagnostic territorial aboutissant à la formulation d'un projet territorial de santé partagé. Le financement correspondant (30 000 euros) est arrivé sur le compte de l'Association en mai 2020, soit quelques mois après le choc collectif et la sidération subséquente qui a résulté de la première vague épidémique en mars 2020. Cette ressource financière nous a permis de mobiliser les compétences nécessaires pour soutenir le projet de réalisation d'un diagnostic territorial complet et d'élaboration d'un projet territorial de santé : soit une chargée de mission s'occupant de la coordination générale des actions, une consultante en organisations sanitaires chargée de l'écriture du diagnostic et de l'élaboration du projet de santé et une consultante chargée de la communication sous toutes ses formes, à commencer par la construction d'un espace commun sur le Web : notre site internet.

Malgré les conditions difficiles, l'année 2020 a été riche en rencontres avec les différents acteurs de la santé : professionnels de santé libéraux ou salariés, établissements médico-sociaux, élus et agents des municipalités, habitants du territoire et établissements de santé. L'Association, bien qu'étant en phase de construction de son projet de santé, a pris très tôt quelques initiatives en termes d'enquêtes auprès des professionnels de santé, de participation à des concertations entre la ville et l'hôpital et de propositions de solutions de réorganisation et de coordination territoriale pour faire face de manière globale et durable à la pandémie de Covid 19. Car pour ce point nous pensions, dès juin 2020, que cette pandémie serait appelée à durer. Les faits nous ont malheureusement donné raison...

Vers la fin de l'année 2020, le Bureau et l'équipe projet de la CPTS de la Bièvre ont été donc en mesure, à partir de ces nombreux échanges, de formuler plus précisément un diagnostic partagé et les grandes lignes d'un projet de santé partagé. Ces lignes directrices ont été présentées et discutées lors de la deuxième réunion du comité de pilotage en décembre 2020. Les éléments qui en ont résulté ont été présentés et rediscutés au cours de la réunion publique du 10 février 2021. Après avoir retravaillé les derniers éléments ayant émergé de ces échanges itératifs, le Bureau et l'équipe projet de l'Association ont produit le document de synthèse qui constituera la colonne vertébrale de notre projet territorial de santé. Celui-ci est concrétisé par les 14 fiches actions présentées en Assemblée Générale dont l'une reste à construire autour de la santé de la femme et du jeune enfant. Ce sont ces axes stratégiques d'actions prioritaires qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale et qui devraient remporter l'assentiment de la majorité, car déjà antérieurement présentés et discutés sans objection majeure.

Le « document de travail » mis sur le site et dont l'essentiel est constitué par les fiches actions qui seront présentées au cours de l'Assemblée ne peut donc être considéré dès à présent comme finalisé, même si sur le fond il n'y aura pas d'éléments ni en plus, ni en moins en termes de diagnostic territorial et de projet d'actions prioritaires, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale. Un travail de finalisation sur la forme sera nécessaire avant soumission à l'ARS qui pourra formuler des remarques ou demander des précisions, même si nous leur avons déjà présenté fin mars le document de synthèse à partir duquel nous voterons. Nous avons déjà tenu compte de leurs quelques remarques

et ferons de même, le cas échéant, après la soumission officielle courant mai 2021. Ce document finalisé sera soumis à la relecture préalable du Conseil d'Administration et porté à la connaissance de tous sur notre site lors de son dépôt à l'ARS.

Le projet finalisé dans la forme, incluant les indicateurs que nous allons négocier avec la CPAM et l'ARS pour signer l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI), sera soumis au vote préalable du Conseil d'Administration avant signature.

Par ailleurs, l'Association s'est également engagée, dès sa création en 2019, dans une expérimentation nationale du ministère de la Santé selon l'article 51 « Incitation à une prise en charge partagée » (IPEP) destinée à valoriser le travail en équipes sur le territoire dans le même esprit que celle de la mise en place de communautés professionnelles territoriales de santé. C'est donc en toute cohérence que l'Association s'est engagée à mener sur son territoire cette expérimentation dont les éléments sont précurseurs de la démarche de CPTS et donc sources d'enseignements et d'expériences précieux pour l'avenir.

Pour finir, je me permets de vous rappeler les principes et le cadre dans lesquels s'insère notre démarche et que nous souhaitons partager avec vous : c'est celle de la démocratie sanitaire à l'échelle des territoires de soins et de santé de proximité.

Nous nous appuyons sur la conviction que ce sont les acteurs les mieux organisés sur le territoire - qu'ils soient professionnels, institutionnels, associatifs - qui sauront le mieux porter cette démarche de coopération locale pour la santé de tous.

Nous avons la conviction que la CPTS doit être un outil collaboratif de coordination territoriale d'actions de santé bien identifiées par tous. Elle ne se substitue pas, ni s'impose aux acteurs, mais agit là où la contribution de tous est utile ou nécessaire. La CPTS n'a pas vocation à devenir ni un opérateur de soins, ni un établissement de santé administrant les acteurs sur le terrain.

La CPTS se fonde sur l'engagement volontaire et la responsabilité de ses acteurs. Et cette responsabilité doit rester limitée aux actions auxquelles chaque acteur souhaite contribuer.

Notre CPTS est une démarche de construction d'un espace local partagé d'observation directe, de concertation, de décision et d'actions pour le bien-être de tous. Cela sera le premier sur notre territoire.

Œuvrons donc tous ensemble à cet espace nouveau de délibération et de solidarités, valeurs actuellement plus que jamais nécessaires.

Rungis, le 14 avril 2021

**Jacques Cittée, Président**

**CPTS de la Bièvre**

71 boulevard Paul Vaillant-Couturier

92240 L'Haÿ-les-Roses

[cptsdelabievre@gmail.com](mailto:cptsdelabievre@gmail.com)

<https://cptsdelabievre.sante-idf.fr/>